

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 5

Artikel: Le service en campagne au point de vue des "ordres de bataille"
Autor: Colombi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXV^e Année.

N^o 5.

Mai 1890

Le service en campagne au point de vue des « ordres de bataille. »¹

Avant de parler des « ordres de bataille, » il convient de porter son attention sur un point assez important, sur ce qu'on appelle : « la valeur tactique *absolue*, respectivement la valeur tactique *relative* d'une armée. »

La valeur tactique *absolue* est le degré de perfectionnement général atteint par plusieurs nations dans tout ce qui a rapport à la guerre, étant donné l'état sauvage comme zéro.

La valeur tactique *relative* est la différence d'aptitude pour la guerre entre deux armées belligérantes.

Ainsi, par exemple, les armées autrichienne et prussienne en 1866 avaient atteint un haut degré de perfectionnement au point de vue de la valeur tactique absolue; néanmoins, pour ce qui concerne la valeur tactique relative, la différence entre ces deux armées était très grande.

Il est inutile de dire ce qu'on entend par « ordre de bataille, » car on sait que sous cette dénomination on comprend tout ce qui a rapport à une armée, à tous les points de vue, en commençant par celui qui fait de « l'ordre de bataille » un graphique représentant les corps de troupes, un dessin, un croquis, jusqu'au point de vue de « l'ordre de bataille » donnant les caractéristiques du général en chef et de tout l'état-major.

Il y a les ordres de bataille dressés avant la guerre, en temps de paix, par les états-majors.

On connaît en outre ce qu'on appelle :

« l'ordre de bataille normal » et

« l'ordre de bataille spécial ».

Tout plan de guerre doit être basé sur les données de l'ordre de bataille normal de sa propre armée et de l'ordre de bataille de l'armée ennemie, ainsi qu'en tenant compte du terrain et de plusieurs autres facteurs.

¹ Conférence donnée à la sous-section de Lausanne de la Société fédérale des Officiers par M. le colonel Colombi, instructeur de 1^{re} classe.

Tout projet d'opération, c'est-à-dire tous les projets de mouvements stratégiques et tactiques des subdivisions stratégiques et tactiques, doit être fait en parfaite connaissance de l'ordre de bataille de sa propre armée et autant que possible de l'ordre de bataille de l'ennemi.

On doit remarquer que la confection des ordres de bataille ne présente pas de grandes difficultés au commencement de la guerre, que cette opération devient par contre très difficile après les batailles, les combats, les marches et les bivouacs.

Il est évident qu'un ordre de bataille incomplet, ou exagéré dans ses données, ou faux, peut causer beaucoup de mal, parce qu'il fausse les idées, les pensées de l'officier-commandant chargé de décider sur ce qu'on doit faire.

Nous devons ici répéter ce que nous avons dit plus haut: que l'opération de dresser les ordres de bataille rencontre de grandes difficultés surtout après les combats, les marches et les bivouacs et nous devons ajouter que c'est surtout dans ces moments difficiles que la connaissance de ses propres forces, ainsi que de celles de l'ennemi, devient utile.

Toute l'armée, depuis le caporal de jour jusqu'à l'adjutant-général, doit coopérer à l'opération de dresser l'ordre de bataille.

Toute l'armée, toutes les autorités et la population doivent coopérer à l'établissement des ordres de bataille de l'armée ennemie.

C'est dans les bureaux des états-majors que les ordres de bataille sont coordonnés, classés, répartis par rubriques et contrôlés.

Nous voulons maintenant examiner en détail de quelle manière on doit procéder à l'établissement de l'ordre de bataille de sa propre armée. Dans cette opération, le travail principal doit être fait dans les compagnies, escadrons et batteries. C'est là que doivent être dressés les rapports périodiques sur l'état du personnel et du matériel, sur la discipline, etc.

Si dans les compagnies, escadrons et batteries ce qu'on appelle le « service » est fait régulièrement, systématiquement, d'après les prescriptions du règlement; si dans ces unités on procède à ce travail avec la plus scrupuleuse exactitude, la plus grande précision, on aura dans les bureaux des états-majors de régiment, de brigade, de division, de corps d'armée et d'armée des ordres de bataille indiquant exactement la vraie situation des corps de troupes; on y trouvera toutes les indications concernant les

effectifs en hommes, chevaux, matériel et le chef de corps pourra donner ses ordres connaissant parfaitement la situation. S'il a, par exemple, un bataillon de 600 hommes seulement, il ne supposera pas que cette unité en compte 774, il se dira par contre que ce bataillon de 600 hommes sera, après les marches ou la première affaire, probablement réduit à l'effectif d'un demi-bataillon. Le commandant du corps de troupes qui sait jusqu'à quel point ses escadrons sont réduits en effectifs, hommes et chevaux, devra admettre la possibilité de ne pouvoir disposer pour la fin de son entreprise que de pelotons au lieu d'escadrons de cavalerie.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que dans les calculs stratégiques et tactiques, il ne faut pas se limiter à l'examen des forces belligérantes en présence au début des opérations, mais qu'il faut en outre se faire une idée autant que possible exacte de la situation probable des corps de troupes au milieu et surtout à la fin de l'entreprise de guerre dont on en étudie le projet. Or, une connaissance exacte de la situation dans laquelle se trouvent les unités tactiques est ici absolument indispensable.

Dans la guerre, les mouvements stratégiques et tactiques présentent toujours fort peu de difficulté pour ce qui concerne les combinaisons géométriques des évolutions ; il est par contre très difficile de prévoir jusqu'à quel degré l'instrument que nous employons pour faire du mal à notre adversaire, c'est-à-dire nos corps de troupes, peut résister au choc qu'il va subir et dans quel état nos corps de troupes se trouveront après les premières rencontres avec l'ennemi ; or, ce n'est que moyennant une marche régulière du « service » qu'il est possible de mettre les officiers commandants en mesure de savoir exactement l'état des corps de troupes placés sous leurs ordres.

Une bonne organisation et une marche régulière du « service » exercent en outre une influence très grande sur la discipline.

Si dans les compagnies, escadrons et batteries le « service » est mal organisé et mal fait, il en résulte des inconvénients très graves, des inconvénients qui peuvent même rendre le corps de troupes tout à fait inapte à la guerre.

Les ordres de bataille deviennent alors inutiles et même nuisibles, parce qu'ils sont faux et n'indiquent pas la véritable situation des unités tactiques. On aura ainsi des unités tactiques au complet quant au personnel et très incomplètes pour ce qui concerne le matériel, et vice-versa ; il se trouvera en arrière des corps de troupes considérables et dans les dépôts une grande quantité

de munitions, de vivres, d'effets d'habillement et autres approvisionnements, tandis que les colonnes de troupes en manqueront.

Les états généraux sur le personnel et sur le matériel indiqueront bien tant de munitions, tant de vivres, telle quantité d'effets d'habillement et d'équipement, de chevaux, seulement une bonne partie de ce matériel ne pourra pas rejoindre les unités tactiques.

Un corps de troupes dans lequel le service est bien organisé et bien fait pourra, si le service de l'arrière pour le remplacement du personnel et du matériel est suffisamment organisé, résister longtemps aux marches, aux bivouacs et aux combats. Dans ce cas, c'est une troupe solide, qui ne connaît pas d'obstacles insurmontables, qui fera toujours son devoir ; une troupe solide même après des combats perdus qui, battue aujourd'hui, tiendra ferme demain pour protéger la retraite.

Un corps de troupes où le service se fait mal ne peut pas résister au-delà du premier choc, des premières marches, de quelques bivouacs, parce qu'une innombrable quantité de petites choses de détail qui doivent être faites et soigneusement faites sont négligées. Aujourd'hui ce sont les fusils qui ne seront pas nettoyés, demain les effets d'habillement ; après quelques jours on néglige les soins de propreté, on ne soigne pas les pieds et au bout de quinze jours la troupe aura son armement dans un état pitoyable, les effets d'habillement et d'équipement en lambeaux, les hommes seront couverts de vermine, le corps de troupes à peu près incapable de continuer les opérations de la guerre, parcequ'il se désorganisera et disparaîtra comme la neige au soleil aux premiers bivouacs, aux premières marches qu'il devra faire.

L'histoire militaire nous donne à ce sujet des enseignements précieux. C'est à une parfaite organisation du « service » que l'armée autrichienne, quoique presque toujours battue systématiquement, battue presque dans toutes les guerres, doit son admirable conduite ; on voit les régiments de cette armée battus, anéantis, reparaître peu de temps après, battus, décimés une seconde, une troisième fois, revenir toujours comme si rien ne s'était passé.

C'est à une parfaite organisation du service que les corps de troupes français du premier empire doivent cette étonnante solidité qui les rendait capables de résister pendant des mois, des années dans les situations les plus pénibles, les plus difficiles, tandis que de nos jours on a vu une armée française complètement désor-

ganisée, dans le plus effroyable état, après quelques semaines seulement d'opérations et à la suite d'un premier échec. C'est que dans cette armée le « service » se faisait mal et même pas du tout; les quelques régiments où le service fonctionnait régulièrement ont fait très bonne impression et ils auraient été capables de continuer les opérations de la guerre.

Il est vrai que lors de l'entrée de l'armée de Bourbaki en Suisse la situation, au point de vue de la température, était difficile, mais elle était la même aussi pour les Allemands; d'ailleurs on connaît un grand nombre d'opérations militaires où les troupes se trouvaient dans des situations bien plus difficiles encore sans cependant perdre rien de leur solidité. Citons par exemple la traversée des Alpes par l'armée de Macdonald en décembre 1800, de Reineck-Coire-Splügen en Valteline, passage de la via Aprica; le passage du Splügen fut fait dans des conditions effrayantes, des escadrons entiers furent ensevelis sous les avalanches, des corps de troupes obligés de bivouaquer sur le col du Splügen, à une altitude de 2400 m., sur la neige, au milieu de la tourmente, presque sans vivres; la plupart des hommes sans capote et sans souliers; des centaines d'hommes gelés, disparus dans les précipices.

Rappelons aussi les opérations de Lecourbe contre les Russes de Souwarow sur le St-Gothard, à la fin de septembre 1799, par un temps affreux, où les quelques bataillons français durent faire des marches de 12 à 20 heures et se battre, toujours sous une forte pluie, presque sans nourriture; battus à Airolo, à l'hospice du St-Gothard, obligés de se replier jusqu'à Hospenthal et Andermatt, de la Furka sur le Grimsel, toujours en marche, toujours trempés jusqu'aux os, forcés de bivouaquer ou de cantonner dans des localités sans ressources. Notons enfin la surprise du Mont-Cenis défendu par les Français, par une colonne composée de Russes, d'Autrichiens et de Piémontais, en hiver 1795-96 et les opérations des Russes en 1877 en Bulgarie, à la passe de Schipka. L'histoire militaire offre bien d'autres exemples de cette nature.

Il est donc de toute nécessité de pourvoir à une bonne organisation et au fonctionnement régulier du « service » dans les corps de troupes au double point de vue des ordres de bataille et de la discipline, respectivement du contrôle de la valeur tactique réelle des unités tactiques.

Le service intérieur est peut-être un point faible de notre

armée ; c'est peut-être ici qu'il est urgent de faire quelque chose. Quelqu'un nous disait, tout dernièrement encore, qu'il y a encore un nombre considérable d'officiers et aussi de sous-officiers qui considèrent le « service » comme une chose tout à fait secondaire sans beaucoup d'importance. On ne peut pas se dissimuler qu'il existe encore une quantité d'unités tactiques dans lesquelles le « service » se fait mal, ou d'une manière tout à fait insuffisante. Nous avons encore un certain nombre de chefs de compagnie qui ne savent pas diriger convenablement le service intérieur de la compagnie ; enfin il existe encore nombre d'unités tactiques qui, pendant les marches, les bivouacs, etc., ne font plus de rapports. Cela tient d'une part à un faux système d'instruction qui concentre toujours toutes les fonctions entre les mains d'une seule personne, d'autre part au fait que nos troupes ont trop peu d'occasions de faire de longues marches et de bivouaquer ; c'est pourquoi il est urgent d'exercer les marches.

En temps de paix, dans des casernes bien organisées, pourvues des bureaux et du matériel de bureau nécessaires, le service des rapports et des communications, soit le travail préparatoire pour la confection des « ordres de bataille », ne peut évidemment présenter de sérieuses difficultés.

Il en est bien autrement en campagne ; les marches, les bivouacs, les combats fatiguent soldats et officiers ; on ne dispose ni de bureaux ni de matériel de bureau, ce qui rend difficile l'opération de dresser les listes et les rapports.

En temps de paix, il n'y a presque pas de mutations ; en campagne, les maladies, les blessures et la mort causent un grand nombre de mutations, le matériel est rendu très souvent inutilisable ; plus les opérations de guerre prennent un caractère de lutte acharnée, plus il y a de mutations dans les unités tactiques ; plus ces opérations se font avec rapidité, plus les difficultés dans le service des rapports augmentent ; aussi est-il urgent de lutter contre la désorganisation des unités tactiques au moyen d'une bonne direction du service intérieur.

Chaque compagnie, escadron ou batterie doit, n'importe dans quelle situation elle se trouve, après une marche forcée, un bivouac dans la neige ou un combat meurtrier, envoyer ses rapports sur l'état du personnel et du matériel ; rien ne peut excuser des négligences ou seulement des retards dans cette opération.

Tout état sur le personnel et sur le matériel doit être scrupuleu-

sement exact, même dans les détails; rien ne peut excuser le manque d'exactitude d'un rapport.

Pour qu'un chef de compagnie, d'escadron ou de batterie puisse organiser suffisamment bien le service intérieur, il doit avoir un personnel d'officiers et de sous-officiers dressé dans toutes les parties du service, agissant d'une manière analogue au mécanisme d'une montre. On n'obtient un tel résultat qu'en ayant soin dans toutes les écoles et cours militaires de s'en tenir constamment et scrupuleusement aux prescriptions du règlement sur le service intérieur. Il faut en outre savoir adapter ces prescriptions réglementaires aux différentes circonstances dans lesquelles l'unité de troupes peut se trouver; c'est là une partie du service encore insuffisamment étudiée dans notre armée.

Pour obtenir une marche régulière du service intérieur dans une compagnie, un escadron ou une batterie, il faut que le commandant d'unité, ses lieutenants et les sergents sachent faire les inspections nécessaires du personnel et du matériel; c'est ce qui constitue le contrôle.

Dans chaque compagnie, escadron ou batterie où le commandant d'unité et ses lieutenants ne contrôlent pas tous les jours en détail le personnel et le matériel au moyen d'inspections, il n'y a pas lieu d'espérer que le service marche bien. C'est aussi un point faible de notre armée, car on voit trop rarement suivre cette règle dans nos unités tactiques.

Si toutes les compagnies, tous les escadrons et batteries sont en mesure de livrer des rapports exacts et aux moments voulus, le travail des états-majors est réduit à une toute petite opération, la confection des ordres de bataille devient très facile; ces ordres seront la reproduction fidèle de la véritable situation des unités tactiques.

Le système le plus pratique pour une bonne organisation de ce service en campagne est celui qui a pour principe de réduire les écritures au strict nécessaire, en faisant largement usage des *communications verbales* et surtout des communications dictées dans les « *carnets de service* » des sergents-majors et des adjudants; ce dernier système de transmission des rapports est fort à recommander, mais il n'est possible que dans les unités où les sergents-majors et les adjudants sont instruits d'avance dans cette branche de service.

Entre le « service intérieur » et l'« ordre de bataille », il y a un lien très étroit et continu. Les rapports des malades, de situa-

tion, du matériel que les compagnies, les escadrons et les batteries doivent dresser à certaines périodes servent de base pour l'élaboration de l'ordre de bataille « normal » ; celui-ci sert à son tour de base pour l'ordre de bataille spécial.

Si, d'une part, les rapports et communications sur l'état du personnel et du matériel des unités tactiques forment la base des ordres de bataille, d'autre part ces derniers constituent à leur tour le contrôle des premiers, c'est-à-dire des rapports et des communications.

L'ordre de bataille a donc pour but non seulement de renseigner les officiers-commandants sur la véritable situation du corps de troupes placé sous leurs ordres, mais en outre celui de contrôler la marche du service dans les unités tactiques.

Moyennant un petit travail, les adjudants de bataillon, de régiment, de brigade, de division, de corps d'armée et l'adjudant général peuvent, depuis leurs bureaux, surveiller la marche du service intérieur, et par conséquent la discipline des corps de troupes. Cela nous explique pourquoi, dans toutes les armées, les règlements prescrivent que les adjudants doivent faire aux officiers-commandants des rapports sur la marche du service dans les divers corps ; c'est que les adjudants sont les mieux placés pour surveiller un grand nombre de petits détails.

Il faut donc que les adjudants sachent parfaitement bien remplir leurs fonctions et soient aptes à travailler au bureau plusieurs heures de suite même s'ils sont restés en selle 10-12 heures dans la journée. Ces officiers doivent avoir l'habitude de s'occuper de tous les détails, de n'être pas satisfaits de leur travail s'ils n'ont pas trouvé jusqu'au dernier homme, à la dernière cartouche, et de tenir toutes leurs écritures constamment à jour.

Il nous reste maintenant à considérer les ordres de bataille à un troisième point de vue, soit à celui du service de l'arrière pour le service du remplacement.

En effet, tout officier-commandant doit connaître, non seulement la situation sommaire du corps de troupes qu'il commande, mais il faut en outre qu'il soit renseigné : a) sur le personnel et le matériel devenu inutilisable, que les unités tactiques ont renvoyé en arrière ; b) sur le personnel et le matériel que le corps de troupes doit recevoir pour compléter ses effectifs.

Les rapports et les communications des compagnies, des escadrons et des batteries, ainsi que les ordres de bataille des états-

majors forment la base de cette opération ; si les rapports et les ordres de bataille sont exacts, chaque corps de troupes recevra, au fur et à mesure des besoins, le personnel et le matériel destiné à compléter les unités tactiques ; si au contraire les rapports et les ordres de bataille sont inexacts, le service de remplacement du personnel et du matériel ne pourra pas fonctionner.

Par ordre de bataille de notre armée, nous entendons le dossier renfermant toutes les listes concernant les effectifs en personnel et en matériel de nos corps de troupes.

Le personnel chargé de tenir à jour l'ordre de bataille se compose des sergents-majors et de tous les adjudants.

Pour que ce personnel puisse régulièrement fonctionner, il faut que les règles suivantes soient observées :

1° Les listes et rapports doivent être exacts dans les plus petits détails, dès le soir du premier jour de mobilisation ;

2° Les sergents-majors doivent s'appliquer à étudier par cœur les effectifs des compagnies ainsi que toutes les mutations ; c'est un bon système d'instruction que celui d'habituer les sous-officiers supérieurs à cette étude.

3° Tout adjudant doit constamment savoir et doit être en mesure d'indiquer à son officier-commandant les effectifs du corps de troupes, ainsi que toutes les mutations.

4° Tout rapport ou communication inexacte, même pour des petits détails, doit être renvoyée à l'unité tactique ou à l'état-major qui l'a dressée ; en procédant ainsi, on pourvoit non seulement à une marche régulière du service, mais on coopère au maintien d'une bonne discipline.

5° Les bureaux doivent être organisés aussi simplement que possible.

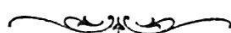
6° Il faut que les premiers rapports soient contrôlés sur les états-nominatifs d'entrée.

7° Tous les officiers-commandants doivent de temps en temps inspecter l'ordre de bataille pour s'assurer qu'il est bien tenu et à jour.

8° Il est dans l'intérêt des officiers-commandants que toute réclamation contre la manière de dresser les rapports et communications soit promptement prise en considération ; les chefs de compagnie, d'escadron et de batterie doivent vouer à ce point des soins spéciaux. Le système qui consiste à habituer les chefs d'unité à faire corriger ou remplacer immédiatement tout rap-

port retourné pour cause d'inexactitude produit d'excellents résultats.

Voilà nos idées pour ce qui concerne l'ordre de bataille de sa propre armée; il y aurait encore bien d'autres points à traiter si l'on veut épuiser complètement ce sujet. Mais nous ne voulons pas être trop long, et nous devons passer à la seconde partie de cette étude, soit aux considérations qui traitent de l'*ordre de bataille de l'armée ennemie*, c'est-à-dire la valeur tactique absolue et relative de l'armée ennemie. (A suivre.)



Causerie militaire suisse.

Une décision du Conseil fédéral. — La gendarmerie dans l'armée. — Le képi de cavalerie. — L'équipement et l'habillement de l'infanterie. — Les dépenses des officiers; l'inégalité dans le recrutement des officiers.

Depuis un certain temps, les journaux quotidiens ont nanti le public de diverses questions militaires qu'il importe de ne pas laisser tomber dans l'oubli. Quels que soient les soins dont nos autorités entourent le développement de nos institutions militaires, et si réels que soient les progrès accomplis depuis une quinzaine d'années, nous n'avons point atteint la perfection. Des critiques peuvent encore et à juste titre se formuler; critiques de fond, critiques de détail, chaque jour en apporte son petit contingent, dont la presse s'empare aussitôt. On ne peut du reste que s'en féliciter. Il y a là un sûr indice de l'intérêt que le public attache aux choses militaires. D'autre part, de ces discussions au grand jour peuvent résulter de nouveaux progrès; du choc des opinions jaillit la lumière!

Il en est un, en train de s'accomplir, celui-là, que nous permet de constater le rapport de gestion du Département militaire. Dorénavant le Conseil fédéral n'appellera plus de hauts fonctionnaires à des commandements.

La première conséquence de cette décision, conséquence que le public militaire suisse déplorera unanimement, sera l'obligation du remplacement de M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie, en qualité de commandant de la III^{me} division. Tous ceux qui ont pu constater les hautes capacités de l'honorable divisionnaire lors du rassemblement de 1889, et déjà précédemment, comprendront les regrets que provoque l'annonce de son départ. C'est un excellent chef que perdra la division bernoise, car en sa personne, l'expérience s'unissait au savoir pour donner plus d'autorité à son commandement.